

Dans le cadre de l'opération dans l'Indre  
«Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages»



# Une mauvaise herbe ? Devant chez moi ?

Sublimez une « mauvaise herbe » dans  
votre commune en participant à un  
**concours photo!**

du 1er mai au 30 septembre 2013

Les gagnants verront leur photo  
intégrer une **exposition** présentée  
dans votre commune cet hiver!



Voir règlement au dos



BRENNE-PAYS D'AZAY

# Une mauvaise herbe ? Devant chez moi ?

Depuis 2009, le CPIE Brenne Pays d'Azay, en partenariat avec Indre Nature, développe sur le département de l'Indre le programme « **Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et nos villages** » (OZP). Cette opération a pour objectif d'accompagner les communes signataires de la Charte d'engagement à réduire leur utilisation de pesticides dans l'entretien des espaces publics.

En mars 2013, **18 communes de l'Indre sont déjà engagées** : Argenton-sur-Creuse, Azay-le-Ferron, Buzançais, Châteauroux, Déols, Fontgonbault, Le Blanc, Le Poinçonnet, Lye, Mérygnay, Rivarennnes, Ruffec, Saint-Aigny, Saint-Florentin, Saint-Gaultier, Thenay, Valençay et Vendoeuvres.

## *Pourquoi réaliser un concours photo et une exposition ?*

Le concours photo et l'exposition sont organisés sur le thème des **mauvaises herbes en milieu urbain**. Ils ont pour objectifs d'amener les habitants à adopter un regard différent sur les herbes spontanées qui poussent dans leur ville mais aussi de les impliquer davantage dans la démarche OZP. En effet, le travail réalisé par les élus et les agents techniques dans le cadre de ce programme est essentiel et doit être valorisé.

## *Le règlement*

Le concours photographique s'adresse aux **communes engagées dans la démarche OZP**, citées ci-dessus. Les photos présentées doivent avoir été réalisées par le participant et exclusivement sur le territoire des communes engagées. Chaque participant ne peut présenter que deux photos maximum.

Les ou les clichés doivent comporter obligatoirement :

- une espèce de plante sauvage,
- au moins un élément permettant de reconnaître le lieu où a été prise la photo (voir exemple au verso)
- une phrase explicative (usage de la plante, origine, anecdote...) qui servira de légende à la photographie.

Afin de garantir une impression en grand format de bonne qualité, les photos devront :

- être réalisées avec un capteur d'une puissance d'au moins 8 MPx
- avoir une résolution minimale de 200 dpi
- être envoyées en format .jpeg

Les photos seront départagées par un jury composé d'un membre du CPIE et d'au moins un représentant de la commune concernée. Un seul cliché sera sélectionné par commune pour la représenter aux côtés des photos des autres communes durant l'exposition.

**Le gagnant verra sa photo intégrer une exposition qui sera présentée dans chaque commune participante à partir de cet hiver !**

En s'inscrivant au concours, le photographe accepte de céder ces droits sur sa photo pour qu'elle soit imprimée et affichée dans le cadre d'une exposition, et qu'elle soit réutilisée dans ses publications par le CPIE Brenne-Pays d'Azay.

Pour participer, envoyez vos photographies par mail à Mélanie Couret (melanie-couret@cpiebrenne.org) du 1er mai au 30 septembre 2013.



**BRENNE-PAYS D'AZAY**

35 rue Hersent Luzarche | 36290 Azay le Ferron

Tél. 02 54 39 29 03 | Fax. 02 54 39 25 12

cpi.e.brenne@wanadoo.fr

[www.cpiebrenne.org](http://www.cpiebrenne.org)



**Région  
Centre**

